

Le MR, une majorité alternative ?

CSCE : Il semble que l'unanimité de l'an dernier est fissurée, que s'est-il passé ?

Michel Colson : J'ai été profondément choqué qu'on assimile la mendicité à une incivilité, c'est une question de principe et c'est pour cette raison que j'ai rejoint les partis de majorité, en tout cas francophones, pour retirer le mot "mendicité" de l'arrêté gouvernemental. Ensuite, l'Olivier a dû se heurter à la branche flamande de la majorité, au sein de laquelle ils doivent travailler avec le CD & V et l'Open VLD, qui visiblement coïncent dans ce débat. À la rentrée parlementaire, les partis de l'Olivier se sont donc retrouvés un peu coincés. Par ailleurs, au sein de l'Olivier, je ne suis pas certain que le cdH soit très en pointe sur le sujet. Pierre Migisha, en dehors de son point de vue personnel, est également au service du cdH, et je présume que le dossier n'y fait pas l'unanimité. Au PS, c'est très clair, Olivia P'tito dit en aparté qu'ils auraient bien voulu abroger, mais qu'ils "n'ont pas pu", et pour Écolo la situation semble être identique. Voilà pour l'interprétation politique des événements. Il ne s'agit pas de pointer des attitudes, mais de réaffirmer l'importance de ce débat de société.

CSCE : Le jour de la reprise des travaux, vous avez découvert la proposition de résolution. Qui décide du texte de base des travaux ?

M. C. : Il semble que Pierre Migisha en est l'auteur. C'est tout de même une étrange manière de travailler ! Durant l'été, la majorité a dû se réunir et acter un désaccord,

RENCONTRE AVEC MICHEL COLSON, PARLEMENTAIRE BRUXELLOIS DU MOUVEMENT RÉFORMATEUR (MR), LE 19 NOVEMBRE 2010.

Propos recueillis par Gérald Hanotiaux
CSCE

débouchant sur la rédaction d'un texte en adéquation avec cette situation, avec la tentative de présenter le revirement de manière positive. Brigitte Grouwels en a profité, ce qui n'est tout de même pas très élégant, pour sortir cette circulaire avant la reprise des travaux parlementaires, un texte qui n'arrange absolument rien mais a le mérite d'être clair dans le chef de la ministre. Elle semble au moins assumer sa position.

dois d'abord convaincre le partenaire libéral de ma thèse affirmant qu'il est indigne d'assimiler la mendicité à une incivilité. D'après certains contacts personnels établis, je pourrais aboutir. Dans ce cas, je déposerais une résolution très claire, qui se basera en partie sur le texte de la majorité actuelle, mais demandera avant toute chose d'abroger le mot "mendicité" de l'arrêté gouvernemental. Au pire, il serait bon d'arriver à

être constructif et me baser sur les travaux de la majorité, en tentant de soumettre un texte de compromis qui serait voté par une majorité alternative. Cela dit, si la ministre Grouwels a décidé que c'est non, il est possible que toute initiative passe à la trappe. Ils n'en feront pas une question de gouvernement !

CSCE : Nous attendons le rapport final et l'aboutissement du processus, mais si la mendicité reste interdite, juridiquement tout sera en place pour qu'un jour tout recommence.

M. C. : Tout à fait ! C'est exactement la raison pour laquelle je compte déposer un texte. Cela dit, je ne crois pas qu'il faut aborder ce dossier avec un air d'angélisme. Il est vrai que j'ai rencontré des usagers dérangés par la mendicité, mais il faut aller plus loin. Il faut reconnaître que la mendicité nous renvoie une image qu'on n'aime pas. Nous sommes réellement face à un problème d'appréciation de ce phénomène, mais ce n'est pas en interdisant la mendicité qu'on résout quoi que ce soit. L'aboutissement du travail est décevant ! J'ai relu récemment le rapport des auditions, non encore publié, et les demandes des associations y sont très claires. S'il fallait rappeler tous ces gens aujourd'hui, vu la position actuelle, la rencontre serait plutôt cruelle. ■

IL EST INDIGNE D'ASSIMILER LA MENDICITÉ À UNE INCIVILITÉ"

CSCE : Quel est le statut du texte proposé par le cdH en commission ?

M. C. : Quand je pose la question, ça énerve tout le monde mais personne ne peut me répondre ! Ce n'est pas clair et j'ai l'impression que ça se termine un peu en queue de poisson. Personnellement, je suis contre ce texte et ne le voterais pas, mais puisqu'en plus on ne peut le voter, comment va-t-on pouvoir s'exprimer ?

Je suis occupé à préparer un autre texte, à soumettre en premier lieu à mon groupe, car je

la formule évoquée par Vincent Lurquin en fin de débat, à savoir arriver à stigmatiser la mendicité agressive ou harcelante, même si j'estime que le texte est déjà suffisant pour combattre les phénomènes d'agressivité.

C'est seulement après l'abrogation de cette mesure qu'on peut, par exemple, demander à la STIB d'adhérer à des réseaux européens de lutte contre la pauvreté ! Mon but n'est pas de diviser, mais d'aboutir à l'objectif fixé en débat parlementaire. Je ne tiens pas à faire un texte d'opposition, vengeur, qui serait rejeté directement, je préfère